



## **Cours 4-084-95 : Développement Durable, Politiques Environnementales et Gestion**

### **Projet n° 17 : Sacs plastiques**

Le gouvernement québécois et certaines municipalités songent à intervenir pour réduire l'utilisation des sacs de plastique, surtout dans les commerces. Après avoir fait un survol de ce qui se fait dans d'autres pays à ce sujet, faites des propositions concrètes d'intervention.

5 avril 2011

Réalisé par :

- Paula Quilez : [paula.quilez-nalda@hec.ca](mailto:paula.quilez-nalda@hec.ca)
- Karim Amatoury : [karim.amatoury@hec.ca](mailto:karim.amatoury@hec.ca)
- Maxime Chambreuil : [maxime.chambreuil@hec.ca](mailto:maxime.chambreuil@hec.ca)

## Table des matières

1) Composition des sacs en plastique, leur origine et leur impact sur l'environnement.....	3
1.1) Utilisation et composition des sacs en plastique.....	3
1.2) Origine et impact environnemental des sacs en plastique.....	3
1.3) Recyclage des sacs en plastique.....	5
2) Stratégies employées dans d'autres pays.....	5
2.1) Interdiction (Chine, Inde).....	6
2.1.1) Situations initiales.....	6
2.1.2) Règlementation.....	6
2.1.3) Résultats.....	7
2.2) Taxation .....	8
2.2.1) Irlande.....	8
2.2.1.1) Situation initiale.....	8
2.2.1.2) Règlementation.....	8
2.2.1.3) Résultats.....	8
2.2.2) Belgique.....	9
2.2.2.1) Situation initiale.....	9
2.2.2.2) Règlementation.....	9
2.2.2.3) Résultats.....	10
2.3) Recyclage (États-Unis).....	10
2.3.1) Situation initiale.....	10
2.3.2) Règlementation.....	11
2.3.3) Résultats.....	11
3) Au Québec.....	12
3.1) Politiques québécoises.....	13
3.1.1) Situation initiale.....	13
3.1.2) Objectifs de réduction.....	13
3.1.3) Actions entreprises .....	13
Code volontaire de bonnes pratiques.....	13
Sondages.....	14
3.2) Exemples dans quelques commerces.....	15
3.2.1) SAQ.....	15
3.2.2) Supermarché Métro.....	16
3.2.3) IGA.....	16
3.2.4) IKEA.....	17
4) Suggestions pour la réduction.....	17
5) Bibliographie et références.....	19

# **1) Composition des sacs en plastique, leur origine et leur impact sur l'environnement**

## **1.1) Utilisation et composition des sacs en plastique**

Les sacs en plastique sont surtout utilisés pour transporter les achats et ensuite une grande partie servent comme sac de poubelle. De nos jours, le sac plastique est composé le plus souvent de polyéthylène d'origine pétrolière, mais des alternatives biosourcées<sup>1</sup> sont en développement.

Les sacs plastiques sont obtenus par le procédé d'extrusion-gonflage. On extrude une paraison à paroi mince qui est ensuite gonflée à l'air en surpression ; on forme ainsi en flux continu une gaine gonflée de film plastique qui, une fois refroidie, va pouvoir être bobinée pour être ensuite imprimée et thermosoudée à une extrémité.

Le sac le plus courant, appelé le « sac bretelle », a un coût de revient d'un peu plus de un (1) cent.

## **1.2) Origine et impact environnemental des sacs en plastique**

Jusque dans les années 1960, chacun faisait ses courses avec son cabas. Aujourd'hui, on cherche à revenir sur nos pas. Selon la *Environmental Protection Agency*, entre cinq cents milliards et mille milliards de sacs en plastique seraient utilisés dans le monde chaque année. En ce qui a trait au Québec, selon Recyc-Québec, entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs seraient distribués dans la province à chaque année<sup>2</sup>.

Avant de se décomposer, les sacs en plastique auront tout le temps de nuire à l'environnement.

Un sac de caisse est fabriqué en une seconde, a une durée moyenne d'utilisation de vingt minutes et mettrait jusqu'à quatre cents ans à se décomposer dans la nature.

---

<sup>1</sup> Biosourcé : Qui est composé à partir d'une ou de plusieurs substances organiques renouvelables issues du domaine du vivant.

<sup>2</sup> [http://fr.ekopedia.org/Sac\\_plastique](http://fr.ekopedia.org/Sac_plastique)

L'impact de cette production massive est donc énorme pour l'environnement. De plus, les sacs en plastique représentent des coûts pour les entreprises qui sont non négligeables. Une grande quantité de sacs ne seront utilisés qu'une seule fois. Les sacs en plastique demeurent toxiques même après leur décomposition. Une fois décomposés, ils ne se biodégradent pas, ils se photodégradent.

La très lente décomposition des sacs en plastique les laisse à la dérive sur l'océan pendant d'innombrables années. Selon la *Algalita Marine Research Foundation*, ces sacs en plastique causent la mort de nombreux animaux marins (poissons, tortues de mer, etc.), chaque année, lorsque les animaux les confondent avec de la nourriture. Les sacs en plastique ont un impact énorme sur nos océans – en fait, l'ensemble des matières plastiques constituent de 60 % à 90 % de tous les débris marins. Des animaux marins s'empêtrent dans les débris de plastique et quelques espèces, telles que les tortues de mer, souvent s'étouffent en confondant les sacs en plastique avec de la nourriture, comme les méduses. Par exemple, des 500 000 albatros qui naissent chaque année sur l'atoll de Midway, environ 200 000 d'entre eux meurent. Les albatros adultes nourrissent leurs petits de plastique croyant que c'est de la nourriture. (L.A. Times)

Chaque mile carré de l'océan a environ 46 000 morceaux de plastique flottants en elle.<sup>3</sup> Les sacs en plastique sont parmi les déchets les plus retrouvés lors d'opérations de nettoyage des littoraux. Ils enveloppent les coraux vivants, les « suffoquant » rapidement.

En une seule journée en 2007, près de 400 000 bénévoles du monde entier ont ramassé plus de six millions de livres de déchets. La majorité des articles étaient des articles à usage unique en plastique, jetables, tels que les sacs en plastique et les contenants en styromousse. (*Ocean Conservancy International*).

---

<sup>3</sup> <http://www.reuseit.com/learn-more/top-facts/plastic-bag-facts>

Puisque l'eau maintient le plastique froid et que les algues bloquent les rayons ultraviolets, « chaque petit morceau de plastique fabriqué au cours des 50 dernières années qui s'est retrouvé dans l'océan est toujours là quelque part ». (*Research Triangle Institute*)

On retrouve, en nombre grandissant, des 'îles de plastique' dans l'océan. Dans le Pacifique, se trouve une île gigantesque de déchets plastiques flottants maintenus ensemble par des courants. Cette 'île de plastique' est composée d'environ sept milliards de livres de déchets plastiques, et sa superficie est équivalente à environ deux fois la taille du Texas.

Les morceaux de plastique peuvent attirer et retenir des éléments hydrophobes comme le biphényle polychloré (BPC) et le dichlorodiphényltrichloréthane (DDT). En conséquence, le plastique flottant est comme une pilule empoisonnée. (*Algalita Marine Research Foundation*)

### **1.3) Recyclage des sacs en plastique**

Malheureusement, moins de un pourcent des sacs sont recyclés. Il coûte plus cher recycler un sac en plastique que d'en manufacturer un autre.

Les sacs en plastique sont un produit brillant, mais ils sont victimes de leur propre succès. Ils ont été perçus comme étant gratuits alors qu'ils ont un coût réel pour l'environnement et les consommateurs.<sup>4</sup>

## **2) Stratégies employées dans d'autres pays**

Face aux problèmes environnementaux causés par la consommation des sacs plastiques, de nombreux gouvernements nationaux, provinciaux et municipaux ont réagi. Trois réactions ont été recensées à ce jour. Nous allons les étudier ici une par une en prenant des exemples d'un ou deux pays qui les ont appliquées.

---

<sup>4</sup> <http://www.nytimes.com/2008/01/31/world/europe/31iht-bags.4.9650382.html>

## **2.1) Interdiction (Chine, Inde)**

Comme nous allons le découvrir ici, nous verrons qu'il n'est pas surprenant que des pays comme la Chine et l'Inde aient décidé de bannir l'utilisation des sacs plastiques.

### **2.1.1) Situations initiales**

Nous ne détaillerons pas ici le poids démographique de la Chine et de l'Inde : ces deux pays constituent à eux seuls presque la moitié de la population mondiale. En pleine croissance économique, ces deux pays reproduisent les mêmes habitudes de consommation occidentales. C'est donc de façon naturelle que les supermarchés se sont mis à distribuer des sacs plastiques.

Avec une population de 1,3 milliard de personnes, la Chine consommait respectivement 37 millions de barils de pétrole pour la fabrication des sacs plastiques. En ce qui concerne l'Inde, la consommation de plastique était de 4,5 millions de tonnes par année.

Les sacs plastiques terminaient principalement dans les rues (mangés par les animaux), les sites d'enfouissement (pollution des sols) et les réseaux d'égouts (pollution de l'eau).

### **2.1.2) Règlementation**

La Chine a donc décidé de bannir la production et l'utilisation des sacs plastiques de moins de 25 micromètres d'épaisseur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2008.

À l'instar de la Chine, l'Inde a interdit la production et l'utilisation de sacs plastiques de moins de 20 micromètres d'épaisseur et recyclent les sacs plus épais. L'État est même intervenu dans les différentes usines de fabrication pour les fermer. L'utilisation de sacs plastiques en Inde est aujourd'hui une offense capitale et les contrevenants font face à des peines de prison et des amendes de 100 000 roupies (3000 \$US).

Évidemment, le marché s'est adapté et les producteurs indiens de sacs plastiques fournissent désormais des sacs de 21 micromètres d'épaisseur, qui sont recyclés. Leur recyclage leur donne une valeur économique et ils sont ainsi ramassés et triés par les femmes et les enfants qui vivent des sites d'enfouissement.

### **2.1.3) Résultats**

Au 12 juillet 2008, la consommation chinoise de sacs plastiques avait diminué de deux tiers. La population est ainsi mieux sensibilisée aux problèmes environnementaux causés par les sacs plastiques et les gens sont plus enclins de payer les coûts des sacs réutilisables ou d'amener leurs propres sacs.

Le principal problème concerne le comportement des entreprises. Certains manufacturiers produisent deux types de sacs : des sacs légaux pour répondre aux inspections et des sacs illégaux vendus aux supermarchés et donnés aux consommateurs. De plus, aucune alternative n'a été proposée, légitimant un peu plus le statut quo des producteurs.

L'étude de Xiufeng Xing, réalisée en 2009, suggère la bonification de la politique d'interdiction avec :

- L'instauration d'un système de consigne ;
- Le développement de sacs plastiques biodégradables comme substitut ;
- Une meilleure éducation de la population concernant les enjeux environnementaux.

En 2010, la population de l'Inde consommait deux kilogrammes de plastique par an, par personne, ce qui est très peu comparativement aux États-Unis (80 kg) et à l'Europe (60 kg) ; cette consommation engendre tout de même trois millions de tonnes par an. L'Inde a ainsi réduit d'un tiers sa consommation de plastique.

## **2.2) Taxation**

D'autres gouvernements adoptèrent la politique de la taxation plutôt que de l'interdiction.

### **2.2.1) Irlande**

#### **2.2.1.1) Situation initiale**

La consommation moyenne annuelle était estimée à 342 sacs plastiques par personne (Martin, 2003). Une solution a été mise en place afin de résoudre cette problématique environnementale.

#### **2.2.1.2) Règlementation**

La politique irlandaise est entrée en vigueur en mars 2002. Une taxe de 0,15 euros est imposée au client pour chaque sac en plastique consommé, mais elle n'est pas appliquée aux sacs réutilisables dont le coût de vente est supérieur à 0,70 euros, ni à ceux utilisés pour la protection de certains aliments, comme les viandes. Le montant de cette taxe n'a pas été fixé en fonction de l'évaluation des impacts négatifs que les sacs peuvent avoir sur l'environnement. Elle représente, aux yeux des autorités, une somme qui est susceptible de provoquer un changement dans le comportement du client. Les sommes collectées sont versés au fonds pour l'environnement mondial. Les commerçants ne mettant pas à jour la comptabilité de leurs stocks et n'effectuant pas de versements sont passibles d'une amende pouvant aller de 1905 euros et d'un an de prison lors d'une première infraction jusqu'à dix ans de prison en cas de récidive. (Source : OCDE)

#### **2.2.1.3) Résultats**

Les résultats de la politique de taxation des sacs en plastique ont été assez surprenants à tel point que la politique du pollueur-payeur a été généralisée par le gouvernement et a été adaptée, entre autres, à l'industrie du chewing-gum.

Quatre millions d'euros ont été versés au fonds pour l'environnement mondial dès la première année de mise en œuvre de cette nouvelle politique et ont servi à promouvoir le recyclage et le traitement des déchets. La consommation des sacs plastiques a, quant à elle, diminué de 90 %. Le recours aux sacs en papier offerts par les magasins est devenu de plus en plus fréquent. (Source : OCDE)

## 2.2.2) Belgique

### 2.2.2.1) Situation initiale

Une politique visant la réduction de la consommation devait aussi être mise en œuvre en Belgique, où la consommation totale était estimée à trois milliards par année.

### 2.2.2.2) Règlementation

Une taxe portant le nom de « taxe pique-nique » fut instaurée en Belgique en juillet 2007. Elle s'applique aux ustensiles plastiques jetables et à tous les sacs à l'exception de ceux qui sont réutilisables et ceux qui sont compostables et ne contiennent aucune fraction de plastique. Elle a pour but d'instaurer un changement dans le comportement des ménages et de parvenir à une réduction de la consommation de sacs plastiques. Le tableau ci-dessous illustre les taxes perçues pour chaque catégorie de produits.

Produits jetables <sup>(1)</sup>	Taxe perçue (€ / kg) <sup>(1)</sup>	Équivalence (SCA / kg) <sup>(2)</sup>
Sac d'emplettes en plastique jetables (NC 39.23)	3,00	4,68
Plaques, feuilles, bandes, rubans et pellicule plastique pour les usages ménagers (NC 39.19)	2,70	4,21
Feuilles ou bandes minces en aluminium d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm pour les usages ménagers (NC 76.07)	4,50	7,00
Ustensiles de cuisine pour la table jetables, en matière plastique (NC 39.24)	3,60	5,60

### **2.2.2.3) Résultats**

La réduction de la consommation de sacs plastiques se traduit par une baisse des recettes récoltées par le gouvernement. Celle-ci passa de plus d'un million d'euros en 2008 à moins de deux cent mille euros en 2009. La distribution fut réduite de 80 % par rapport à l'année 2003. Un changement de comportement fut même observé chez les grands distributeurs. Les magasins Delhaize proposèrent aux clients une alternative plus respectueuse de l'environnement, c'est-à-dire, qui consomme moins d'énergie et émet moins de dioxyde de carbone tout au long de son cycle de vie. Il s'agit de sacs compostables fabriqués à partir de matières premières renouvelables, soit le maïs ou les pommes de terre, au prix unitaire de 0,05 euros.

## **2.3) Recyclage (États-Unis)**

Tel que nous l'avons vu, les deux actions précédentes ne font pas disparaître totalement l'utilisation des sacs plastiques. Une certaine quantité de sacs est donc toujours produite et utilisée. De plus l'interdiction et la taxation ne résolvent pas le problème des sacs qui ont déjà été utilisés et qui se retrouvent aujourd'hui dans les rues, les sites d'enfouissement, les réseaux d'égouts et les cours d'eau.

Selon le principe des 3RV, les deux actions précédentes ont pour but de réduire la consommation de sacs. Le reste des sacs, utilisés comme sacs à ordures, est difficilement réutilisable pour des raisons sanitaires évidentes. Le recyclage est donc utilisé par de nombreux pays, comme les États-Unis.

### **2.3.1) Situation initiale**

Voici quelques chiffres de la *Environmental Protection Agency* :

- 380 milliards de sacs plastiques, sacs et emballages sont consommés chaque année aux États-Unis ;
- En 2000, 3,3 millions de tonnes de sacs plastiques, sacs et emballages ont été jetées ;
- 100 milliards de sacs plastiques sont utilisés chaque année ;
- Les sacs plastiques coûtent 4 milliards de dollars aux magasins ;
- En 2009, les sacs plastiques sont rarement recyclés (1 % à 3 %).

### **2.3.2) Réglementation**

De nombreux états et villes américains ont mis en place une réglementation pour collecter et recycler les sacs plastiques.

En août 2009, l'état du Delaware a, par exemple, voté une loi pour que les magasins de plus de 7000 pieds carrés ou les chaînes qui ont plus de trois magasins au Delaware mettent en place un programme de collecte des sacs plastiques. La loi stipule également que ces magasins doivent fournir des sacs réutilisables.

L'industrie du recyclage a applaudi cette décision qui lui créait une nouvelle source d'approvisionnement fiable et continue en sacs plastiques usagés.

### **2.3.3) Résultats**

Voici quelques chiffres du *American Chemistry Council* :

- La collecte des sacs plastiques a augmenté de 28 %, entre 2005 et 2008 ;
- Le volume collecté a augmenté pour atteindre 832 millions de livres en 2008 ;
- 13 % des sacs plastiques, sacs et emballages sont recyclés en 2008.

Les sacs plastiques collectés pour le recyclage sont :

- envoyés à l'exportation dans une proportion de 57 % ;
- recyclés en planchers composites (29 %) ;
- recyclés en films et feuilles de plastique (4 %) ;
- recyclés en d'autres articles (10 %).

Il est difficile de mesurer les impacts réels du recyclage aux Etats-Unis, car toutes les politiques (interdiction, taxation et programme de recyclage) ont été mises en place au cours des deux ou trois dernières années. Il n'y a pas encore de rapport sur les résultats des législations mises en place. Les résultats obtenus concernent les États-Unis au niveau fédéral alors que la majorité des politiques sont aujourd'hui déployées par les villes et les états.

### **3) Au Québec**

Un programme de certification des sacs en plastique recyclables a été développé par le Bureau de normalisation du Québec, suite à un mandat donné par RECYC-QUÉBEC, afin de faciliter le recyclage et d'aider les centres de tri dans le traitement de ces matières. Il constitue une première initiative du genre au Canada. Une marque de certification, non dévoilée, est en développement et sera la propriété de RECYC-QUÉBEC.

Il est à noter qu'aucune donnée concernant le nombre de sacs plastiques qui arrivent dans les sacs de tri n'est encore disponible. (Source : RECYC-QUÉBEC)

## **3.1) Politiques québécoises**

### **3.1.1) Situation initiale**

La quantité de sacs plastiques uniservices utilisés chaque année au Québec est comprise entre 1,4 et 2,7 milliards, et équivaut à une consommation par habitant variant entre 185 et 365. Les statistiques révèlent que 42 000 tonnes de sacs sont envoyées chaque année à l'élimination (Communiqué de presse, 2008)

### **3.1.2) Objectifs de réduction**

Madame Line Beauchamp, ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, a affirmé, dans un communiqué datant du 21 avril 2008, que la quantité de sacs plastiques utilisés au Québec doit avoir été réduite de moitié en 2012. L'atteinte d'un tel résultat requiert la participation des consommateurs et détaillants dans tous les secteurs. Les actions entreprises seront résumées dans la prochaine section (Communiqué de presse, 2008).

### **3.1.3) Actions entreprises**

#### ***Code volontaire de bonnes pratiques***<sup>5</sup>

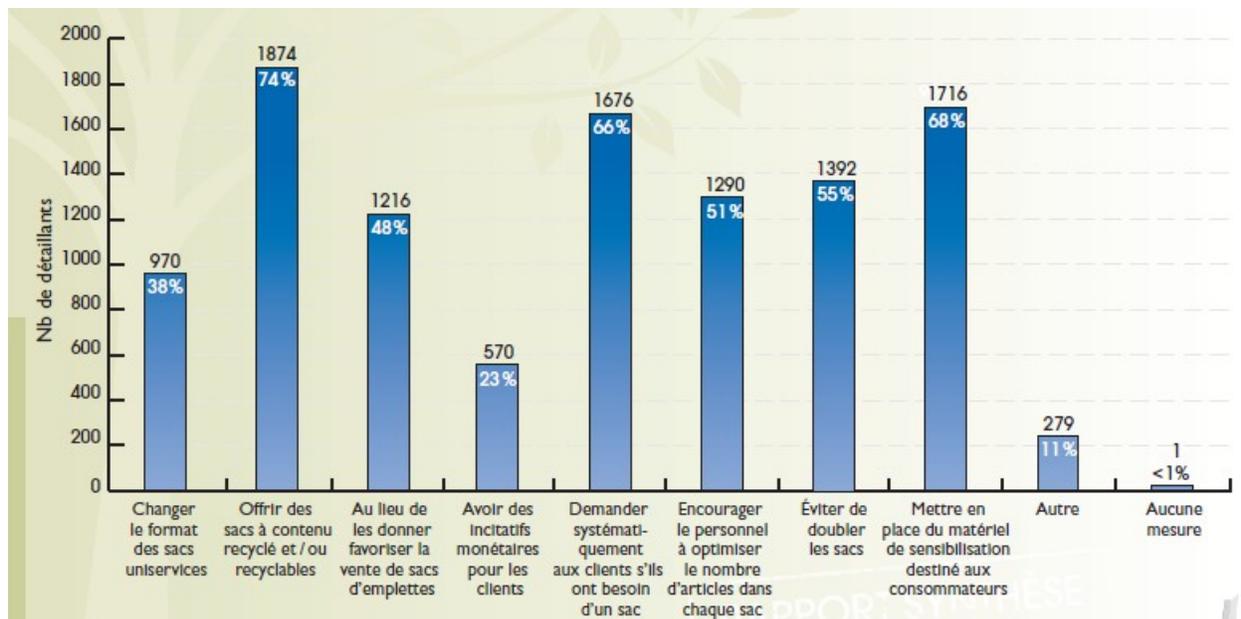
Un code reposant sur une participation volontaire des détaillants a été rédigé en 2008 par plusieurs partenaires dont Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC. Il est composé d'une vingtaine de mesures qui visent la réduction du nombre de sacs distribués, favorisent l'utilisation de sacs réutilisables et de tout contenant durable, encouragent la réutilisation des sacs et leur recyclage, et assurent la sensibilisation et l'éducation de la population à l'égard des bonnes pratiques.

---

<sup>5</sup> <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/CodeVolontaire-sacs.pdf>

## Sondages

Durant l'année qui a suivi l'adoption du code, un sondage a été effectué auprès de plusieurs commerces afin de connaître les diverses mesures mises en place par les supermarchés, épicerie, dépanneurs et pharmacies, en vue de réduire la consommation de sacs en plastique. Plusieurs incitatifs, autres que le code volontaire, ont encouragé les détaillants à changer leurs pratiques. Parmi ceux-ci figurent les commentaires de la clientèle, l'exemple des concurrents et la pression exercée par les médias. Le changement de comportement des entreprises s'est manifesté principalement par la distribution de sacs recyclés et/ou recyclables, la vente des sacs non recyclables et la mise en place de matériels destinés à sensibiliser les consommateurs aux effets néfastes des sacs plastiques sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Les différentes mesures mises en place sur le terrain sont illustrées dans le graphique ci-dessous. Il est important de noter que plus d'une mesure peut être appliquée par un même détaillant.



Source : Rapport intérimaire du code volontaire de bonnes pratiques, 2009

## 3.2) Exemples dans quelques commerces

Voici quelques exemples des pratiques entreprises par divers commerçants :

- La SAQ ne donne ni vend plus aucun sac en plastique (ni papier). On doit donc avoir son propre sac ou repartir avec la bouteille dans les mains ;
- Les grands supermarchés (IGA, Métro, Maxi etc.) vendent chaque sac en plastique à cinq cent, et vendent aussi des sacs réutilisables ;
- Pour leur part, les supermarchés plus petits (P.A., Adonis, Mourelatos, etc.) continuent à donner des sacs en plastique ;
- Canadian Tire ne vend pas les sacs en plastique mais il n'en donne que si le client en demande; ils vendent aussi leur propre sac réutilisable ;
- Le magasin de vêtements RW&CO donne des sacs réutilisables avec chaque achat ; ils ont tout de même des sacs plastiques. Toutefois, on peut voir des clients qui arrivent dans le magasin avec leur propre sac RW&CO déjà en main.

### 3.2.1) SAQ

#### Le virage vert de la SAQ<sup>6</sup>

En février 2008, la SAQ donnait des sacs réutilisables pour inciter les clients à adopter cette façon de faire. Elle s'est par la suite mise à les vendre. Grâce à cette démarche, 91 % des clients de la Société des alcools du Québec n'utilisaient déjà plus les sacs de plastique ni de papier à la fin de 2008. De septembre à décembre 2008, l'entreprise chargeait cinq cents (5¢) par sac demandé.

---

<sup>6</sup> Source : Société des alcools du Québec

Ceci a permis une économie de 80 millions de sacs par année : 40 millions de sacs de plastique, 40 millions de sacs de papier. Ce chiffre représente 4 % de tous les sacs à usage unique distribués au Québec en une année. Cette stratégie se traduit aussi par une économie annuelle oscillant entre deux et trois millions de dollars pour la SAQ.

La SAQ réinvesti cet argent dans deux organismes verts :

- La Maison du développement durable (parrainée par l'organisme Équiterre) ;
- Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec.

### **3.2.2) Supermarché Métro**

Les gérants du supermarché Métro se sont fixés comme mandat de réduire de moitié la consommation de sacs plastiques pour la fin de l'année 2010. Cet objectif a été dépassé grâce à leur politique de distribution de sacs réutilisables et d'imposition d'un frais de cinq cents (5¢) pour les sacs jetables. Deux millions de dollars ont été versés aux écoles primaires et secondaires du Québec et de l'Ontario pour la création du Fonds Écolo École ayant pour but d'encourager les jeunes à développer des projets écologiques (Source : RECYC-QUÉBEC).

### **3.2.3) IGA**

Entre trois et cinq cents (3¢ et 5¢) étaient remis aux clients d'IGA qui utilisaient leurs propres sacs. Cette politique a été adoptée pendant une quinzaine d'années et a pris fin en juin 2008, lorsque les gérants ont décidé de verser plus d'un million de dollars au Fonds Écomunicipalité IGA afin d'encourager les initiatives environnementales au Québec. Cinq cents (5¢) sont perçus, depuis octobre 2009, pour les sacs à usage unique. Des bacs Hilex sont déposés depuis plusieurs années à l'entrée des magasins afin d'offrir la possibilité aux clients de rapporter leurs sacs

plastiques. Ces derniers sont alors recyclés et les ‘nouveaux’ sacs sont utilisés. (Source : RECYC-QUÉBEC)

### **3.2.4) IKEA**

Les gérants d’IKEA Canada ont décidé, en octobre 2007, d’imposer une taxe de cinq cents (5¢) sur les sacs en plastique. Les recettes ont été entièrement versées à la fondation Arbres Canada. Les objectifs consistaient à réduire de moitié la consommation de sacs à usage unique. Le sac bleu réutilisable a été mis en valeur au prix d’un dollar. Des changements dans le comportement des clients ont rapidement été observés. En fait, 90 % des clients avaient déjà cessé d’acheter des sacs plastiques au cours des six premiers mois qui ont suivi l’adoption de la politique. Aucun sac n’est offert dans les magasins depuis juillet 2008 (Source : RECYC-QUÉBEC).

## **4) Suggestions pour la réduction**

À la suite de l’analyse que nous avons faite des diverses stratégies mises sur place dans différents pays, et des politiques appliquées par certains commerçants au Québec, en tant que gouvernement provincial, nous suggérons la démarche suivante :

1. Informer Recyc-Québec de notre volonté de rendre obligatoire leur code volontaire, déjà mis en place avec l’industrie, pour tous les commerçants de la province. Le code vise, parmi ses mesures, à :
  - Favoriser la vente des sacs d’emplettes uniservices.
  - Offrir à la clientèle des alternatives durables aux sacs d’emplettes uniservices. Les alternatives les plus courantes sont les bacs de transport et les sacs en tissu ou en plastique durable.

- Dans le respect des normes applicables, privilégier l'utilisation de sacs à contenu recyclé et recyclables, et divulguer clairement cette information sur les sacs.
2. Mandater Recyc-Québec d'enrichir ce code avec le remplacement des sacs plastiques par des sacs biodégradables. L'objectif ici est de permettre à la population d'utiliser ces sacs pour les déchets domestiques. Ces derniers ont une durée de vie de trois semaines à deux mois, au lieu de 400 ans pour les premiers, et posent ainsi moins de problèmes dans les sites d'enfouissement. Comme les sacs biodégradables coûtent seulement quatre à cinq fois plus que les sacs plastiques, soit cinq cents (5¢) environ, ce tarif correspond déjà au prix chargé par certains commerçants pour des sacs plastiques.
  3. Taxer les sacs plastiques de dix cents (10¢). Cette bonne taxe permettrait de constituer un fonds disponible aux municipalités pour des projets visant à réduire la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement.

## 5) Bibliographie et références

1. « Are Plastic Grocery Bags Sacking the Environment? »  
[http://news.nationalgeographic.com/news/2003/09/0902\\_030902\\_plasticbags.html](http://news.nationalgeographic.com/news/2003/09/0902_030902_plasticbags.html)
2. « China's Plastic Bag Ban Will Save 37 Million Barrels of Oil »,  
<http://www.thedailygreen.com>
3. « Bombay gets tough on plastic bags », <http://news.bbc.co.uk>
4. « India's plastic plague », <http://marketplace.publicradio.org>
5. « Plastic bags - an environmental hazard », <http://pibmumbai.gov.in>
6. « The global war against plastic », <http://nitawriter.wordpress.com>
7. « Plastic Bags: Not Long Before India Catches Up With the Developed World »,  
<http://india-reports.in>
8. « China launches surprise crackdown on plastic bags », <http://www.reuters.com>
9. « 2008 National Postconsumer Recycled Plastic Bag and Film Report », American  
Chemistry Council
10. <http://www.plasticbagrecycling.org>
11. [http://en.wikipedia.org/wiki/Plastic\\_shopping\\_bag](http://en.wikipedia.org/wiki/Plastic_shopping_bag)
12. « Plastic Bag Recycling Update » , <http://www.chicagorecycling.org>
13. <http://www.epa.gov>
14. « Plastic Bag Consumption in the US and Abroad: Looking Ahead for 2009 »,  
<http://greencottonblog.com>
15. « Delaware passes recycling plastic bag program », <http://www.greenecoservices.com>
16. « Man invents machine to convert plastic into oil », <http://www.youtube.com>
17. « Plastic bag ban report », <http://plasticbagbanreport.com/>
18. « LA County Passes Biggest Plastic Bag Ban in US », <http://www.treehugger.com>

19. « Plastic Bags Used in DC Drop From 22 Million to 3 Million a Month », <http://www.treehugger.com>
20. «L'économie politique des taxes liées à l'environnement»
21. **«Taxe sur les sacs plastiques : le modèle irlandais prouve son efficacité»**
22. Cameron, 2009, «LES INCITATIFS POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION DES PRODUITS À USAGE UNIQUE FORTEMENT GÉNÉRATEURS DE DÉCHETS»
23. **«Question écrite n° 4-3598 de Sabine de Bethune (CD&V) du 23 juin 2009 au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles»**
24. «Code volontaire de bonnes pratiques de RECYC-QUÉBEC», <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/CodeVolontaire-sacs.pdf>
25. «Communiqué de presse, Avril 2008»
26. «Communiqué de presse, Juin 2007», <http://www.delhaize.be/webdata/pressreleases/FR/PB-Delhaize%20environnement-040607-FR.pdf>